

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-78 – Prolongation d'autorisation d'occupation du domaine public – Rue du Général de Gaulle.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise PR3T,

VU l'arrêté CIRC 2023-75 autorisant l'entreprise PR3T à stationner sur la chaussée rue du Général de Gaulle,

CONSIDERANT que les travaux initialement prévus du 24 au 25 août 2023 n'ont pu être terminés à temps à la suite d'une panne mécanique,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté CIRC 2023-75 est prolongé à compter de ce jour jusqu'au vendredi 1^{er} septembre 2023 à 18 heures.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur POMEL Régis,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 28 août 2023

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 29 août 2023